

CHARTRE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES DE COLECOSOL ET DE SES ASSOCIATIONS & ENTREPRISES MEMBRES



Par la présente,
l'association (ou entreprise) _____ s'engage à :

- 1.- s'acquitter de sa cotisation statutaire ;
- 2.- informer et à communiquer sur son adhésion à *Colecosol* tant en interne qu'en externe ;
- 3.- promouvoir auprès de ses membres (ou personnels) le commerce équitable et la consommation responsable ainsi que l'économie solidaire en faveur des pays du Sud ;
- 4.- participer à la vie associative de *Colecosol* notamment à l'occasion des *Assemblées Générales* et des manifestations organisées par l'association ;
- 5.- diffuser les informations émanant de *Colecosol* en direction de ses membres et à appuyer auprès d'eux ses propositions (participation aux commissions, sessions de formation, ...) et/ou ses demandes ponctuelles (appels à bénévoles, enquêtes et questionnaires, ...) ;
- 6.- à ne pas porter atteinte publiquement à l'image et aux intérêts des autres associations et des entreprises membres de *Colecosol*.

Pour ce qui est des associations ou entreprises qui ont pour activité principale ou occasionnelle de vendre des produits lors, notamment, des manifestations organisées par *Colecosol*, elles s'engagent également :

- 7.- à appliquer - pour ce qui est des produits provenant de filières directes non labellisées ou hors circuits nationaux du commerce équitable - les critères communément reconnus pour le commerce équitable, à savoir : prix équitable, préfinancement, relations commerciales stables et durables, renforcement des capacités des organisations productrices, transparence, respect des normes de l'OIT, de l'environnement et des droits de l'Homme ;
- 8.- à proposer à *Colecosol* un prix préférentiel pour les produits achetés par lui à des fins promotionnelles ou pédagogiques.

De son côté, *Colecosol* s'engage à :

- 1.- communiquer sur la composition du *Collectif* dans les différents documents et publications élaborés et diffusés par lui ainsi qu'à toute occasion qui s'y prête ;
- 2.- favoriser la participation la plus large possible des associations et entreprises à l'élaboration et à la discussion de ses projets ;
- 3.- informer régulièrement les associations et entreprises membres des décisions prises par les instances statutaires notamment par l'envoi régulier des comptes-rendus du Bureau et du C.A. aux responsables signalés et aux délégués mandatés par elles ;
- 4.- diffuser toute information transmise par les associations ou entreprises membres au sein de l'ensemble du réseau - notamment par le biais de « *ColecosolAlsaceMail* » - en vue de promouvoir leurs activités et leurs projets ;
- 5.- informer prioritairement les associations et entreprises membres des différentes manifestations organisées par lui et à leur y assurer une possibilité d'inscription prioritaire et préférentielle ;
- 6.- favoriser les associations membres pour tous les achats effectués par lui à des fins promotionnelles ou pédagogiques.

Fait à Strasbourg, le _____

NOM et qualité du signataire : _____